Etat rentier et problématique de développement en Algérie

Naima OULD AMER
Université d'Ouargla

ملخص :

من المتعارف عليه وجود الريع البترولي يشكل كابحا على الإصلاحات الهيكلية والحريات السياسية في البلدان التي تعتمده كدخل أساسيا ووحيد. في سياق المرحلة الانتقالية الصعبة لسنوات التسعينيات التي مرت بها الجزائر ، كان لعائدات النفط تأثير سلبي على وتيرة الإصلاحات وفرص الانتقال الديمقراطي للحياة السياسية والاقتصادية والاجتماعية، فالجزائر تعاني "لعنة النفط". نلاحظ أن مسألة إعادة توزيع عائدات النفط شكلت خلال العقد الماضي رهانا مريرا لصراعات داخل "النخبة الحاكمة".

كلمات مفتاح: الدولة الريعية، الاقتصاد الريعي، التسلطية، الديمقراطية، الحكم الراشد، التنمية، اقتصاد السوق.

Abstract :

L'existence d'une rente pétrolière est réputée constituer un frein aux réformes structurelles et à la libéralisation politique des pays qui en disposent. Dans le contexte chaotique de transition des années 1990, la manne pétrolière a pesé négativement sur le rythme des réformes et les chances de démocratisation de l'Algérie, frappée, par cette « malédiction du pétrole ». on constate que la question de la redistribution de la rente pétrolière est devenue au cours des dix dernières années un enjeu objet d'âpres luttes au sein de « l'élite dirigeante ».

Mots- clés : Etat rentier, Economie rentière, L'autoritarisme, Démocratie, Gouvernance, Développement, Economie de marché.

Introduction

Un constat amer et sans appel s'impose : la vie et la survie de l'Algérie dépendent presque entièrement des exportations des hydrocarbures, l'Algérie n'a pratiquement aucun contrôle sur ce marché même au sein de l'Opep, elle subit ce marché qui fluctue au gré des facteurs économiques et géopolitiques. L'absence ou l'insuffisance de veille stratégique et d'intelligence économique n'a pas permit d'anticiper les événements, ne dit-on pas que gérer c'est prévoir ?

Cette situation est d'autant plus dramatique que l'Algérie n'a pas su tirer les enseignements des fortes chutes des prix des hydrocarbures (aggravées par la baisse du dollar US) qui ont mis à nue sa précarité aussi bien sur le plan économique que politique dans les années 80 : quasi situation de banqueroute, intervention du Fmi, plan d'ajustement structurel qui a pratiquement laminé la classe moyenne qui désormais se confond avec les éternels laissés pour compte, les médias parlaient alors de « clochardisation » du pays .

Puis, providence, les prix du pétrole sont repartis en forte hausse, il y a eu l'embellie financière et des montants astronomiques ont été engrangés, cependant la rente a fait encore oublier les bonnes résolutions sur l'après-pétrole et la nécessaire diversification des exportations, l'aménagement du territoire et l'équilibre régional, la justice sociale et les règles de bonne gouvernance, l'incitation et l'encouragement des compétences nationales, etc. .

C'est dans cette situation euphorique que dés 2014 les prix du pétrole ont commencé à baisser, annonçant une descente aux enfers.

C'est dans ce contexte que la sagesse populaire s'interroge sur cette richesse qu'est l'or noir : est-elle une bénédiction ou au contraire une malédiction ?c'est ce questionnement qui pose toute la problématique du développement en Algérie.

Il faut remonter aux premières années de l'indépendance pour chercher quelques éléments de réponse.

A l'indépendance, l'Algérie pour des raisons historiques a choisi de suivre le modèle de développement socialiste : économie planifiée qui ne laissait aucune place pour l'initiative privée, omniprésence de l'État dans les sphères économique et politique. Cette option « tout service public » va donner lieu à des comportements anti économiques qui vont s'accentuer et se généraliser et générer déjà des rentes de situation, rente que des responsables de tout niveau ne manqueront d'en profiter ; ce sont les prémices de la corruption généralisée qui sera érigée en mode gestion.

Cette étape a été caractérisée par une industrialisation au pas de charge : édification de grands complexes, on se flattait de dire ceci est le plus grand d'Afrique, le plus grand du Maghreb, on se souciait peu de nos capacités managériales et des débouchés.

Cependant les jeunes Etats ne prêtaient guère attention à l'édification de fortes institutions qui transcendent les hommes et préparent un Etat de droit, c'est ainsi que disparaissent avec l'homme fort du moment les différentes politique suivies par lui, le ou les nouveaux maitres ne manquant pas de « déconstruire » et défaire ce qui a été fait par les prédécesseurs.

C'est ainsi qu'après 1979 les nouveaux dirigeants ont pratiquement changé de cap mais pour n'aller nulle part, on naviguait à vue, les plans de développement ont cédé la place au plan anti pénurie, ouvrant grandes les vannes des biens de consommation : c'est à cette période que l'Algérien à son corps défendant était désigné par dérision « tube digestif ».

Mais l'algérien n'aime pas du tout être tourné en bourrique, le « tube digestif » vomit sa colère et annonça les émeutes d'octobre 1988.

Ces émeutes, considérées par certains comme un « chahut de gamins », révolte d' « Adidas » par d'autres ou encore révolte du « ventre » ont constitué malgré tout le point de rupture avec l'époque du parti unique, de la pensée unique et du dirigisme économique. Les réformes politiques et économiques engagées ont permit l'avènement du multipartisme et la libération de l'initiative privée.

Sur le plan économique le passage à l'économie de marché a brisé partiellement le monopole de l'État sur l'investissement et la production. Mais il faut noter que le monopole des importations n'a fait que passer des institutions officielles de l'Etat vers des individus au sein du pouvoir ou gravitant autour de lui, les médias et le citoyen lambda les désigneront par « barons » ; la mainmise de ces individus sur les importations est telle qu'elle leur confère une puissance et une influence à la mesure des sommes colossales consacrées à la satisfaction des besoins de la population.

Les comportements anti économiques de ces gens sont très nocifs pour l'économie nationale : fuite de capitaux par le biais de la surfacturation, actions de « lobbying » pour freiner et empêcher les investissements productifs comme alternative aux importations et

continuer à tirer profit de cette rente de situation. Ainsi de simples agents économiques ils sont devenus de redoutables prédateurs.

Cependant l'Etat a gardé et renforcé sa mainmise sur la gestion de la rente que lui procurent les recettes des hydrocarbures, c'est un levier de commande important aux mains des dirigeants car la redistribution /partage de la rente leur assure une fonction politique de premier plan, notamment dans une situation de tensions sociales.

L'objectif de cet article est de tenter de comprendre pourquoi la rente pétrolière des pays exportateurs n'a pas généré le développement économique. Plusieurs questions demeurent soulevées, Pourquoi la rente pétrolière n'a-t-elle guère contribué au développement économique et, partant, à la réduction de la pauvreté ? Existe-t-il des exceptions à ce que le commun de citoyens perçoit comme une « malédiction »? Comment peut-on y échapper? Comment la rente pétrolière doit-elle être gérée ? Comment cette rente a-t-elle pu prendre tant d'importance au point de faire passer au second plan les autres formes de production et de parasiter tous les rouages de la vie économique, sociale et politique? Est-il possible d'éradiquer la corruption dans cette industrie? Je prendrai comme point de départ, les travaux de Luciani (1987, 1988, 1994, 1995), Anderson (1987), Najmabadi (1987, 1993) et Crystal (1994, 1995). On y trouve en particulier deux affirmations importantes. L'une est que l'État rentier, n'ayant pas besoin de taxer sa population, se verrait par là-même dispensé de lui rendre compte de ses actes: son «autonomie politique» dériverait ainsi structurellement de son «autonomie fiscale». L'autre est que l'État rentier en pratiquant une politique de distribution qui a pour effet de «dépolitiser» la population serait également à l'abri de la revendication démocratique.

I/ Concept d'Etat rentier et économie rentière

L'Etat est une entité avec un rôle crucial dans le contexte de l'économie rentière, il est le réceptacle des rentes et le décideur du processus d'injection ou d'affectation de celles-ci dans l'ensemble de l'économie. Le concept d'Etat rentier a été introduit pour la première fois par "Hossein Mahdavy", ce concept concernait en premier lieu l'Iran en 1970, avec la nationalisation de la compagnie pétrolière Anglo-iranienne par Mohammed Mossadegh en 1951 qui a été un modèle suivi en Egypte par la nationalisation du canal du Suez par Nasser en 1956, comme c'était le cas de l'Algérie en 1967, la Lybie en 1970 et le Nigeria en 1970. "H. Mahdavy" [1]définit l'Etat rentier comme « le pays recevant sur une base régulière des montants substantiels de rentes externes, les rentes externes sont les redevances payées par des étrangers ; des entreprises, des gouvernements ou des individus à des individus ou au gouvernement du pays hôte ». Comme le précise "Abdelkader Sid Ahmed", dans son sens le plus large, le terme de la rente s'applique à tous les avantages locaux d'un pays.[2] Les Etats rentiers reçoivent une part du produit sans participation active à la production économique. Dans ces conditions, comme le note "El Beblaoui(1987)", « la situation de rentier est plus une fonction sociale qu'une catégorie économique » [3].

Dans de telles économies pétrolières rentières, I 'Etat devient le principal intermédiaire entre le secteur pétrolier et le reste de l'économie. Cette caractéristique a de fortes conséquences, à la fois pour ce qui a trait à la nature et au degré d'intervention de l'Etat dans l'économie, mais aussi pour ce qui a trait à la réponse de l'économie aux initiatives et stimulants gouvernementaux**.**

Selon "El Beblaoui et Luciani"[4], on peut reconnaitre un Etat rentier par rapport à la nature du lien Etat/ économie. Il existe quatre dimensions fondamentales, qui selon eux déterminent cette nature :

1. La dimension de l'Etat par rapport à l'économie est mesurée par le ratio de la dépense de l'Etat par rapport au PIB ;
2. Les sources et la structure des recettes de l'Etat ;

3. La destination de la dépense de l'Etat ;
4. Les lois et règlements qui affectent la vie économique

I.1/ La rente produit l'autoritarisme

La littérature empirique sur la malédiction des ressources naturelles développée depuis plusieurs décennies est très abondante (Sachs et Warner, 1995 ; Atkinson et Hamilton, 2003 ; Sala-I-Martin et Subramanian, 2003 ; Papyrakis et Gerlagh, 2004). Cependant, elle n'aboutit pas à un consensus sur les facteurs à l'origine des déclins de croissance. La maladie hollandaise, les déficits de gouvernance, la gestion d'une rente extrêmement volatile représentent des entraves au développement de ces pays. Certains économistes soutiennent même que le seul moyen d'échapper à la malédiction pétrolière serait d'abandonner l'exploitation des richesses du sous-sol (Ross, 2001) [5]. La transformation des ressources pétrolières en richesse économique est un enjeu crucial pour la quasi-totalité des pays producteurs de pétrole. L'exploitation de ces ressources ne doit pas entraver la création de valeur ajoutée par les autres secteurs de l'économie, pour assurer le bien être des générations futures après l'épuisement des réserves.

Par ailleurs, La thèse de l'État rentier de "Beblawi et Luciani" affirme l'existence d'un rapport causal entre l'origine des recettes de l'État et la forme politique du régime au pouvoir : autoritaire ou démocratique. Les États rentiers sont autoritaires parce qu'ils sont financièrement autonomes par rapport à la société. Ils tirent leurs revenus de la rente et ont un recours limité à l'imposition fiscale, ce qui rompt les liens unissant le gouvernement à ses contribuables. En fait, l'impôt dans ce modèle est nécessaire à la démocratie puisqu'il suscite des conflits entre la société et l'État et conduit finalement à des négociations et des compromis selon lesquels les États accordent le droit de représentation à la population en échange de sa soumission à l'impôt. L'absence d'impôts libère l'État de la nécessité de répondre de ses actes et d'entrer dans des tractations et négociations avec les groupes sociaux. C'est ainsi que Luciani1 affirme : « *pas de représentation sans impôts* » [6].

Quant à "Mike Moore", il avance dans un article récent que l'absence de l'impôt produit non seulement l'autoritarisme, mais pire encore : un « sous-développement politique », c'est-à-dire « la faiblesse, l'inefficacité et l'autoritarisme des pouvoirs publics (…) ». La dépendance à l'égard des ressources rentières stimule ce sous-développement par les mécanismes suivants [7] :

1- les personnes qui contrôlent l'État sont indépendantes de leurs citoyens. Il n'existe pas de motivation pour écouter les citoyens. L'abondance des ressources faciles fait que l'État se lance dans des mégas projets et dans la création d'un appareil militaire fort. Par contre, quand l'État tire ses revenus de la société, il aura intérêt à faire prospérer ses contribuables.

2- Il y a peu de motivation pour créer une bureaucratie efficace basée sur la méritocratie. Les revenus faciles nécessitent une bureaucratie limitée. Les emplois sont accordés selon des logiques de patronage. Quand il s'agit de créer une bureaucratie efficace, cela se fait seulement dans le domaine des appareils sécuritaires. Cependant, le processus d'imposition nécessite la collection d'informations sur les activités économiques les plus lointaines dans la société. L'État aura donc une base de données développée, indispensable pour la formulation des politiques publiques.

3- La rente stimule le manque de la transparence des dépenses publiques. En effet, il est plus facile de dissimuler les revenus quand ceux-ci proviennent d'une seule source que lorsqu'ils émanent de sources multiples. "Moore" cite l'Indonésie de Suharto comme un exemple : durant le règne de ce dictateur, il y avait beaucoup de dépenses hors budget,

effectuées par la compagnie pétrolière. En outre, le fait de payer les impôts augmente l'intérêt des citoyens quant à l'utilisation étatique de leur argent.

4- L'État rentier est toujours vulnérable par rapport aux fluctuations rapides et soudaines de ses revenus puisqu'il dépend souvent de l'exportation d'un seul produit, il subit les fluctuations du marché international sur lequel il n'a aucune emprise

En Algérie, l'autoritarisme rentier a conduit au mal-développement et s'est traduit par un coût économique insupportable : il a coûté très cher en remboursement d'une dette extérieure colossale plus ou moins légitime, il a coûté très cher lorsque, à défaut d'une véritable restructuration, il a fallu soutenir à bout de bras et à coups d'injections financières massives, répétitives et sans contreparties, les entreprises du secteur public, symbole d'un secteur industriel en phase d'implosion.

Il a aussi coûté très cher quand il a favorisé (et favorise encore) la fuite de capitaux, sans compter les prébendes plus ou moins mises au jour par les scandales politico-financiers touchant de façon récurrente plusieurs secteurs de l'économie nationale. Il a coûté très cher dans les années 1990, lorsque l'ajustement structurel et l'ouverture débridée et leurs effets, conjugués à la tragédie terroriste, ont provoqué la perte de ressources humaines estimées à plusieurs centaines de milliers, ou leur exode au profit de l'Europe, du Canada et de bien d'autres contrées».

"Smaïl Goumeziane" soutient que l'autoritarisme à lui seul n'explique pas le mal-développement, puisque des pays comme la Turquie, la Corée du Sud et la Chine ont pu, malgré le caractère autoritaire de leurs régimes, construire des économies viables. La différence avec l'Algérie, qui est à la fois un régime autoritaire et rentier, est que ces Etats ont opté pour des économies productives et non rentières, la combinaison autoritarisme et système rentier est à la base, à la fois du mal-développement, de la crise politique et de la difficulté de sortir pacifiquement, démocratiquement et rapidement du maelström[8].

I.2/ État rentier et État distributeur

Tout d'abord, il faut faire une distinction analytique entre État «rentier» et État «distributeur». S'ils ne s'excluent pas l'un l'autre, leur logique est différente. Suivant en cela "Beblawi et Luciani" (1987), je définis l'État rentier comme «un État qui tire une part substantielle de ses recettes de l'étranger, et ce sous forme de rente»; et je définirai l'État distributeur comme un État dont la dépense représente une très large part du revenu national. De la première définition il découle que, à mesure que croît la part de rente extérieure (par exemple les revenus pétroliers) dans les recettes de l'État, l'importance relative de l'impôt tendra à décroître. En 1973-1974, l'Arabie saoudite a même complètement cessé de collecter l'impôt sur le revenu et celui sur les bénéfices des sociétés. L'important ici est que la rente provienne bien de l'extérieur: c'est cela qui distingue l'État rentier de l'État «producteur» (Mabro 1969, Delacroix 1980, Luciani 1987). Ce dernier, en effet, qui tire ses revenus de surplus produits à l'intérieur du pays, cherchera à maximiser l'assiette fiscale par la croissance économique, tandis que l'État rentier peut entretenir son économie «sans posséder de secteur productif fort» (Beblawi 1987) [9]. La collecte de l'impôt est coûteuse et impopulaire. Dès lors qu'une rente extérieure substantielle rend moins nécessaire cet effort, on peut raisonnablement supposer que l'État lèvera peu ou pas d'impôt. Les théoriciens de l'État rentier définissent en général cette situation comme une «autonomie de l'État», non seulement vis-à-vis de ce qui serait, en d'autres circonstances, sa base financière, à savoir l'économie intérieure, mais aussi vis-à-vis des citoyens comme acteurs politiques. Autrement dit, de l'autonomie fiscale de l'État ils déduisent son autonomie politique. Pour eux, cette déduction se fonde en théorie sur la nature même de l'impôt. "Richards et Waterbury (1996:

17)" [10] expliquent ainsi: «Les rentes ont permis aux gouvernements d'éviter de taxer lourdement leurs propres citoyens, rompant ainsi le lien vital, quoique souvent conflictuel, qui unit gouvernement et contribuables». C'est pourquoi, si la taxation «crée les conditions d'une revendication politique du type "pas d'impôt sans représentation", son absence libère l'État de la nécessité de répondre de ses actes (accountability), D'où le renversement rendu célèbre par "Luciani (1987: 75)" [11]: «Pas de représentation sans impôt».

I.3/L'État rentier est-il réfractaire à la démocratie?

Il ne manque pas de constructions théoriques qui font apparaître un lien de cause à effet entre l'impôt d'un côté et, de l'autre, la montée de l'aspiration démocratique dans la société et/ ou le «marchandage» démocratique entre l'État et les contribuables. Celles que proposent les théoriciens de l'État rentier peuvent être rangées en deux catégories :

- La première présente deux volets. D'une part, si l'État veut lever des impôts, il doit promouvoir la croissance économique, ce qui polarise la société en différents intérêts économiques qui vont chercher à influencer les politiques publiques; les groupes exclus de cette possibilité d'influence vont alors exiger des changements institutionnels. D'autre part, l'impôt, et en particulier l'impôt direct, exige un minimum d'acceptation de la part du contribuable, ce qui, à long terme, ne peut être obtenu que par un gouvernement responsable devant la population. De sorte qu'un État qui augmente sa pression fiscale sera confronté à une revendication croissante de contrôle démocratique institutionnalisé. [12]
- La seconde explication est que l'impôt suscite chez le citoyen l'espoir d'avoir son mot à dire dans la décision publique, puisque c'est lui qui paye l'administration; en outre, la pénétration de l'État au sein de la société (à des fins d'extraction fiscale) peut favoriser le développement d'une sorte de patriotisme à son endroit, qui incitera les citoyens à exiger des changements à l'intérieur du cadre existant (revendications démocratiques) plutôt qu'à le rejeter en bloc. [13]

Curieusement, ces raisonnements ne cherchent pas à expliquer pourquoi de l'absence de taxation découlerait nécessairement une «immunité» de l'État à l'égard des revendications de représentation et/ ou de responsabilité de la part de la société. Or le renversement des explications énoncées ci-dessus ne vaut que si l'on admet que l'impôt est la seule condition pouvant conduire les citoyens à exiger un régime de représentation, ou l'État à céder à la revendication d'accountability et answerability. Autrement dit, la validité de l'assertion «pas de représentation sans impôt» sera sérieusement affaiblie si on admet qu'il existe de multiples voies par lesquelles se développent la revendication et le «marchandage» démocratiques et que, dans certains cas, la revendication démocratique peut très bien être déclenchée par un facteur qui n'a rien à voir avec l'imposition. Attacher une telle importance à l'impôt c'est tomber dans le piège des explications à une seule variable.

Dynamique politique supposée de l'État rentier et de l'État rentier distributeur

	Etat rentier	Etat rentier distributeur
Première source de revenue	rente extérieure	rente extérieure
Caractéristique principale du comportement de l'Etat	Pas d'extraction fiscale sur l'économie interne	distribution de la rente
Caractéristique principale des groupes de la société	privés de moyens de marchandage	opposants "achetés" population dépendant de l'Etat pour son bien être
Equilibre politique probable	immunité effective de l'Etat à l'égard de la revendication démocratique	dépolitisation et acceptation du régime par la société

II- Articulation de l'Etat et Société.

En ayant conscience de la différence entre la richesse de la nation et celle de l'Etat, la société civile occidentale avait imposé son droit à l'auto- détermination économique en imposant l'institutionnalisation du pouvoir en Etat, mettant ainsi fin aux ingérences extra-économiques dans la sphère de la production. L'économie politique en tant que science sociale est née dans ce contexte, c'est-à-dire parallèlement à l'institutionnalisation du pouvoir et à l'autonomisation du champ économique cadre d'expression et de concurrence des intérêts privés. Le marché autorégulateur offrait à la société civile le cadre idéal pour produire ce qu'elle consomme et impose à l'Etat, interface entre la société et le marché, l'obligation d'arbitrer les conflits et de veiller à la cohésion sociale d'ensemble.

Cette autonomie « arrachée » de la société économique a permit la naissance d'une forme d'articulation originale entre l'Etat, la société et le marché qui se caractérise par ce qui suit : une société civile autonome du pouvoir central quant à la création des richesses nécessaires à sa reproduction, un marché autorégulateur obéissant à la rationalité qu'impose la loi de la valeur, enfin , un Etat régulateur qui s'intercale entre la société et le marché dont la mission est tantôt de protéger la société des dérives des forces anonymes du marché, tantôt d'intervenir pour booster le marché quand ses propres mécanismes s'avèrent insuffisants (période de récessions, de crises…)

En Algérie, les rapports entre l'Etat, la société et l'économie sont extrêmement ambivalents. De ce fait, ils constituent un défi pour les paradigmes forgés par les sciences politiques, notamment l'économie politique. C'est dire l'urgence de reconsidérer les phénomènes à l'origine du sous développement dont résulte cette « résilience passive » des économies sous développées face à la crise financière internationale en cours. Ce n'est pas à cause de la performance de son économie, mais est due à l'archaïsme de son système financier qui se trouve en déconnection des circuits financiers mondiaux, même le discours officiel fait état de ce phénomène.

En fait, si on déconstruit ces rapports Société/Etat, on se retrouve en présence d'un modèle fondamentalement structuré par les dynamiques et synergies que génèrent deux types de rente. Pénétrant et imprégnant en profondeur les logiques dominantes fonctionnant tant au sein de la Société et de l'Etat que les rapports étroits qu'ils entretiennent, ils constituent les fondements d'un pacte social rentier, depuis de nombreuses années déjà, caractérisable comme un paradigme systémique au cœur même de tous les enjeux politiques et sociaux :

un premier type de rente, de nature historique et à finalité plutôt politique, potentiellement générateur de capital symbolique de par ses logiques fondatrices est historiquement le premier à avoir fonctionné dans la société algérienne moderne ; au lendemain de l'Indépendance nationale, Il trouve son origine dans l'histoire de la résistance face à l'oppression coloniale dans les deux phases successives que furent, au XX° siècle, le Mouvement National, puis la Guerre de Libération Nationale. Ces deux étapes historiques ont contribué à forger les mémoires et les imaginaires individuels et collectifs de générations de militants et de citoyens qui y ont consacré leur vie et demeurent attachés à cet héritage constitutif de la conscience nationale. [14]

Ceci n'empêchait pas qu'à partir de 1962, par leurs diverses pratiques sociales, beaucoup d'entre eux se transformaient, d'une manière ou d'une autre, en rentiers visant à tirer avantage de leur itinéraire passé pour consolider leur situation personnelle – symbolique et matérielle - dans la société, ainsi que leur positionnement dans le système politique. Et, c'est ainsi qu'au fur et à mesure que le temps passait et que l'on s'éloignait de la période fondatrice de la Guerre de Libération Nationale, l'ensemble des logiques concernées se sont de plus en plus nettement transformées en une rente de situation considérée comme définitivement acquise par ses bénéficiaires directs. C'est de ce point de vue, que le pouvoir politique lui-même, de manière institutionnelle, mais aussi en tant qu'il est composé d'individus singuliers, pour mieux assoir au présent sa légitimité, a systématiquement instrumentalisé le passé.

Et c'est ainsi que ce premier type de rente, apparaissant de plus en plus comme une simple caution symbolique, visant surtout à justifier le maintien et l'immobilisme du pouvoir politique en place, est en perte régulière de sens dans la société. D'autant que sont simultanément en cours : la disparition progressive des porteurs directs de la mémoire des luttes du passé d'une part et l'émergence de nouvelles générations n'ayant pas elles-mêmes connu la situation coloniale d'autre part.

un second type de rente, de nature économique et à finalité plutôt sociale, potentiellement générateur de capital matériel, fonctionne dans le contexte d'une économie dont le caractère rentier directement lié à l'exploitation locale des hydrocarbures et à leur valorisation sur leur marché mondial n'a cessé de s'affirmer.

II.1/ Tentative de développement.

Au seuil de son indépendance, l'Algérie avait besoin d'un Etat fort afin de développer son économie rapidement. Après le départ des Français, le pays manque de cadres et d'ouvriers spécialisés, et la population algérienne est constituée à 90% de paysans analphabètes qui viennent, nombreux, s'installer en ville. Le pouvoir choisit la voie du socialisme, se démarquant ainsi du capitalisme associé au système colonial. Le gouvernement met en place un modèle de développement fondé sur la théorie des « industries industrialisantes », selon laquelle les pays les plus pauvres doivent investir en priorité dans les industries lourdes dont le développement est supposé entraîner tous les autres secteurs de l'économie. Cet objectif ne peut être atteint sans une intervention forte de l'Etat pour nationaliser les entreprises et planifier l'économie. C'est une démarche qui a un coût élevé, mais l'Algérie ne manque pas de moyens : en particulier ses précieuses ressources en hydrocarbures et le fort sentiment nationaliste d'une population prête à se mobiliser pour l'indépendance.

Pour l'industrialisation le pouvoir peut compter d'une part, sur un financement par les banques étrangères, qui accordent à l'Algérie d'importants emprunts, considérant ses réserves

de gaz comme une sérieuse garantie et d'autre part, sur les bénéfices tirés de l'exportation des hydrocarbures dont les prix sont à la hausse, suite au premier choc pétrolier de 1973.

De 1967 à 1977 trois plans de développement économique se succèdent. L'objectif est d'élever le niveau de vie de la population par l'appropriation et la mise en valeur par l'Algérie de ses propres richesses, par la construction d'une industrie de base et une réforme de l'agriculture.

Commence alors une période de nationalisation des grands secteurs de production : en 1966 le président Boumédiène proclame la nationalisation des secteurs miniers, en 1967 des banques et en 1971 c'est au tour des hydrocarbures, dont les importantes recettes deviennent l'outil du développement. Une planification de plus en plus rigoureuse est mise en place grâce à l'organisation de l'économie en monopoles et sociétés d'Etat, couvrant tous les secteurs de l'économie, y compris le commerce extérieur : l'Etat devient le principal, pratiquement le seul, employeur[15]

Durant cette période, la croissance est au rendez-vous ainsi que la redistribution des revenus, l'emploi se développe et le chômage diminue, les conditions de vie s'améliorent.

II.2/ Echec de l'économie planifiée.

En 1978 le plan "Valorisation des Hydrocarbures" est lancé. Il est destiné à favoriser les industries liées au pétrole et au gaz pour permettre une première transformation sur place de ces ressources, avec des investissements massifs, de l'Etat. L'Algérie est devenue un pays pétrolier et mono-exportateur.

Les premières années de la mise en place de ce plan, le niveau de vie des Algériens commence à se détériorer et l'échec de l'économie administrée s'avère évident et inévitable, car elle est devenue totalement dépendante de la rente pétrolière. Le pays est dépendant de l'extérieur : notamment en ce qui concerne les produits alimentaires et les capitaux. En effet, pour répondre aux besoins de la population qui augmente rapidement, l'Etat emprunte à court terme auprès des banques étrangères privées [16]

Le pays est alors entraîné dans une logique infernale : pour rembourser la dette extérieure, le président Bendjedid suspend le plan de Valorisation des Hydrocarbures, ce qui entraîne la réduction des capacités de production ainsi que les disponibilités financières pour rembourser la dette. D'autant plus que le prix des hydrocarbures diminue à partir de 1983. Il faut alors emprunter à nouveau pour arriver à payer le service de la dette et la situation devient insoutenable avec le contre-choc pétrolier de 1986. On arrive ainsi à la quasi-faillite du pays. Pendant toute cette période, les Algériens ont subi une dégradation progressive de leurs conditions de vie, particulièrement grave pour les classes vulnérables.

II.3/ Transition vers l'économie de marché.

La rente en Algérie est au centre des rapports politiques et économiques de l'Etat et de la société. Elle conditionne et entretient l'équilibre des pouvoirs de l'Etat et, c'est par son biais, que s'exerce le remodelage et le contrôle de la formation sociale. La rente est générée par le secteur des hydrocarbures complètement contrôlé par l'Etat. C'est un secteur de haute productivité et pourvoyeur de fiscalité et de monnaies étrangères. Il participe directement à plus de 40% du PIB et à pas moins de 98% des exportations du pays. Subséquemment, c'est grâce à la fiscalité pétrolière que l'Etat ne rencontre pas, depuis plus d'une décennie, des difficultés ayant trait aux dotations budgétaires nécessaires à son fonctionnement et à ses investissements.

Le début des années 1980, appelé la "décennie noire" a été marqué par la violence et par des émeutes engendrées par l'appauvrissement. Incapable de payer le service de sa dette et au bord de la faillite, l'Algérie commence à réduire la taille des énormes entreprises publiques pour les rendre plus gérables ; cela ne change presque pas la situation dramatique du Pays, qui (malgré les revenus du troisième choc pétrolier suite à la Guerre du Golf), entre 1988 et 1993

est contraint de mettre en place de nouvelles réformes. Avec la nouvelle Constitution de 1989 l'Etat cesse d'être le garant social ; il se désengage des investissements pour devenir tout simplement le « régulateur » et le garant du bon fonctionnement de l'économie.

Mais la situation ne s'améliore pas. En 1994, l'Algérie est obligée d'accepter le principe du rééchelonnement de la dette et le PAS (Programme d'Ajustement Structurel) proposé par le FMI, la Banque Mondiale et l'Union Européenne, qui posent comme condition un durcissement de la libéralisation de l'économie, et de la privatisation des entreprises et des banques (commencée dès 1987). L'objectif est d'augmenter la productivité des entreprises publiques, les exportations hors hydrocarbures et les emplois.

Les indicateurs macro-économiques s'améliorent : l'encours de la dette extérieure baisse miraculeusement (de 100% de la valeur des exportations en 1994 à 22% en 2001), l'inflation diminue. C'est une réussite au regard des critères du FMI [17].

En revanche dès 1994, la situation sociale va en empirant. La croissance économique baisse, la production industrielle et les exportations reculent : la libéralisation et le désengagement de l'Etat causent le démantèlement presque total du système productif et les privatisations engendrent des licenciements massifs. Les conditions de vie se dégradent vite, marquées par une forte hausse des prix, l'augmentation du chômage (presque 30% de la population active), l'augmentation de la pauvreté et le recul de la consommation. La privatisation n'est pas arrivée à fragmenter les monopoles corrompus et bureaucratisés gérés auparavant par l'Etat, la gestion est désormais entre les mains de certains groupes proches du pouvoir, au détriment de la production locale.

Pour faire face à cette situation dramatique, l'Etat met en place, en 2001 un nouveau plan triennal de soutien à la relance économique, mais les résultats ne sont pas encourageants.

L'Etat continue à préserver un niveau élevé de réserves financières dans le but d'insérer l'économie algérienne dans le marché mondial : en 2002 le Pays signe un accord avec l'Union Européenne dans le cadre du Partenariat Euro-méditerranéen et entame des négociations pour faire partie de l'OMC. Les négociations piétinent, le processus d'adhésion n'a toujours pas abouti.

Avec le soutien des Institutions financières internationales l'Etat algérien s'emploie alors à relancer l'économie et stimuler la croissance par

- L'augmentation des dépenses publiques.
- Et en engageant à nouveau dans les investissements.

C'est dans ce cadre que le président Bouteflika lance en 2005 le PCSC (Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance, quadriennal) suivi d'un deuxième plan complémentaire pour 2007-2009 : l'objectif étant de profiter du montant colossal d'argent généré par les ventes des hydrocarbures (dont le prix a augmenté depuis le choc pétrolier suite à la guerre en Irak) pour stimuler la croissance du pays sans recourir aux emprunts.

Ces choix sont contestés par les experts économiques qui doutent de la réussite de ces plans de soutien à la croissance. C'est la « malédiction des hydrocarbures », dont les revenus permettent à l'Etat de persévérer dans ses erreurs de gestion au lieu de l'inciter à se réformer. En effet, alors que le peuple continue de s'appauvrir, l'Etat, riche comme jamais, investit dans des grands travaux, les infrastructures, l'importation des biens (dont 30% alimentaires) et dans le remboursement de sa dette ; délaissant les investissements productifs créateurs de richesse et d'emplois.

Cette situation demeure jusqu'à présent voilée par une apparence de stabilité obtenue grâce au fonds de régulation des recettes et au recours fréquent à la monétisation des réserves de changes.

Cependant la conjoncture économique mondiale, marquée par une crise financière et des tensions géopolitiques, ne manquera pas de tirer subitement les prix du pétrole à la baisse. Un éventuel crash financier et /ou pétrolier affectera certainement l'équilibre vulnérable de l'Etat et de la société. A ce moment là, le tarissement de la rente déstabiliserait l'équilibre des rapports de l'Etat et de la société et dévoilera les contradictions d'un insoutenable système qui fait de la variable rente un élément fondamental de son existence. Dès lors, une question s'impose : les acteurs de ce système ont-ils adopté une stratégie ou une politique capable de faire face à la survenance d'un tel scenario catastrophique ? Évidemment, si nous tenons compte, des pratiques de « gouvernance », nous pouvons affirmer qu'aucune stratégie n'est adoptée pour immuniser leur système et ce qui reste de l'Etat et de la société.

La politique de privatisation se poursuit, l'objectif du gouvernement étant de construire des partenariats avec les pays étrangers, afin de faire profiter l'Algérie de leur expertise. Au moment où l'Algérie accorde des contrats aux sociétés internationales, elle devrait poser comme condition que l'économie utilise les compétences et les ressources techniques et humaines locales, et qu'elles favorisent un développement durable dans le pays.

On enregistre plus de 11500 émeutes en 2010 La société civile algérienne n'a que l'émeute pour s'exprimer.

Les inégalités territoriales se sont creusées, les réformes agraires ont été abandonnées au profit d'un modèle capitalistique tourné vers les exportations. Il y a divergence aujourd'hui entre les dynamiques des luttes sociales et économiques et les dynamiques de lutte à caractère politique.

Le produit des politiques qui ont couvert depuis les années 90 est une construction d'un régime d'apparence démocratique pouvant leurrer l'observateur lointain mais qui ne constitue pas un cadre réel pour la gestion de l'État et de la société, ni pour un véritable lien entre gouvernants et gouvernés.

Les multiples phases de transition qui ont marqué cette période n'ont pas construit les bases saines de l'édification de la démocratie [18].

III. **une nouvelle gouvernance et politique socio- économique**

Développement des LIBERTES au sens large, visibilité, cohérence, bonne gouvernance, revalorisation du travail et du savoir, moralisation des relations gouvernants/gouvernés, tels sont les axes fondamentaux du redressement national.

Face aux mutations mondiales et internes, la jeunesse algérienne a une autre notion des valeurs de la société. Cela se constate à travers l'éclatement de la cellule familiale, la baisse progressive du poids des tribus, de certaines confréries religieuses et de certaines organisations syndicales, (ces dernières mobilisant uniquement pour des revendications sociales et non pour des actions politiques), du fait de discours en déphasage par rapport aux nouvelles réalités mondiales et locales.

Les politiques socio-économiques ont peu varié sous le slogan continuité dans le changement, l'opposition atomisée et les nombreux micros partis insignifiants et souvent instrumentalisés par l'administration ne se manifestant qu'au moment des échéances électorales en contrepartie d'une fraction de la rente.

Réalisation des industries clefs en main entre 1965/1979 , dominance de l'investissement dans les infrastructures durant les périodes 1980/2010 et 2000/2014 avec

l'extension durant ces périodes de la sphère marchande informelle qui représente plus de 50% de l'économie globale, due à une ouverture non maîtrisée du commerce extérieur dont la facture d'importation explose entre 2010/2014 due essentiellement à l'envolée de la dépense publique avec des surcoûts exorbitants et à des subventions généralisées non ciblées.

Le financement des plans de développement par les revenus pétroliers est une solution de facilité à laquelle ont eu recours les gouvernements successifs ; malgré bon nombre de discours qui tentent de voiler la réalité, il existe des liens dialectiques entre la logique rentière et la sphère informelle que l'on ne combat pas uniquement par des mesures techniques.

Il existe une relation dialectique entre l'avancée des réformes ou leur frein : quand le cours du pétrole en termes réels est en hausse alors les réformes sont ralenties voire carrément freinées, à l'inverse quand il nous assistons à une tendance timide d'aller vers les réformes sans bousculer la logique du système.

Les exportations hors hydrocarbures sont marginales, moins de 3% du total des recettes devises ; 80% de la valeur ajoutée composant le produit intérieur brut (PIB) provient directement ou indirectement de cette rente, il en est de même de l'emploi et la fiscalité.

Aussi la solution durable passe par une bonne gouvernance et la valorisation du savoir et des compétences (à ce propos il est utile de méditer la phrase que nous ont balancé les occidentaux lors de la nationalisation des hydrocarbures « ils ont du pétrole, nous avons des idées » et l'histoire semble leur donner raison).

La prospérité ou le déclin des civilisations de l'Orient et de l'Occident a clairement montré qu'une nation sans son élite est comme un corps sans âme. L'analyse précédente montre clairement que le régime politique algérien (à ne pas confondre avec l'Etat au sens épistémologique du terme) qui est un sous- ensemble du système politique, n'a pas fondamentalement été bouleversé depuis l'indépendance politique, avec des changements de formes mais pas de nature. Les tensions que connaît le système, ou celles qu'il est appelé à connaître, doivent être recherchées dans les dysfonctionnements ou les crises d'autorité qui surgissent périodiquement, et depuis longtemps, au plus haut niveau de l'Etat. La nouvelle reconfiguration politique, doit prendre en charge les mutations internes de la société.

L'objectif stratégique est le développement des libertés, plus d'efficacité économique, de justice sociale qui ne saurait signifier égalitarisme, une plus grande moralisation des institutions en prévoyant le renforcement des organismes de contrôle indépendants pour une lutte efficace et concrète contre la corruption , le contrôle le plus efficace étant le contrôle démocratique, la protection des droits de la propriété privée qui doit être consacré dans la future constitution et également de tenir compte des engagements internationaux de l'Algérie (accord de libre-échange avec l'Europe, l'OMC, intégration maghrébine et africaine). La refondation de l'Etat, pour ne pas dire sa fondation comme entité civile, passe nécessairement par une mutation profonde de la fonction sociale de la politique. Dès lors, la question centrale qui se pose est la suivante : vers quelle mécanique politique se penchera la refondation politique en cours en Algérie ? L'Etat de Droit n'est pas un Etat fonctionnaire, qui gère un consensus de conjoncture, mais un Etat qui fonde son autorité à partir d'une certaine philosophie du droit d'une part, et d'autre part, à partir d'une assimilation consciente des besoins présents de la communauté et d'une vision future de ses perspectives. Car on doit préciser qu'il n'y a pas d'Etat national standard mais des équipements anthropologiques intrinsèques qui modèlent le système politique inhérent à chaque situation socio-anthropologique. Dans le cadre de cette refondation politique, l'Algérie ne peut revenir à elle-

même que si les faux privilèges sont bannis et les critères de compétences, de loyauté et d'innovation sont réinstaurés comme passerelles de la réussite et de la promotion sociale. La refondation de l'Etat ne saurait se limiter à une réorganisation technique de l'autorité et des pouvoirs. Elle passe par une transparence totale et une clarté sans nuance dans la pratique politique et les hommes chargés par la nation de la faire, en fait rétablir la morale. La gouvernance est une question de légitimité réelle et non fictive, impliquant des réaménagements dans l'organisation du pouvoir.

Mais au dessus de tout, l'Algérie reste un pays dynamique, plein de vitalité, qui se cherche et cherche sa voie. Un processus de mutations internes est en train de se faire, pas celles qu'on croit, mais celles qu'on soupçonne le moins qui s'imposeront. Les Algériens veulent vivre leurs différences dans la communion et non dans la confrontation, la paix étant un facteur déterminant ce qui ne signifie en aucune manière oublier de tirer les leçons du passé récent afin de forger positivement notre avenir commun.

Conclusion

Depuis les années 1970, la dépendance de l'Algérie aux hydrocarbures a augmenté de manière considérable. Ce secteur représente plus de 40 % de son PIB sur la dernière décennie. Ce pays est marqué par plusieurs symptômes liés au *Dutch disease* (désindustrialisation importante, hausse des prix des biens non échangeables...) et à une absence structurelle de diversification de ses exportations. De plus, la gestion institutionnelle des revenus des hydrocarbures souffre d'un manque de vision stratégique, de l'absence de transparence et d'un cadre juridique instable. La rente a non seulement de l'effet sur les orientations des dirigeants politiques dans leurs choix de politiques économiques mais aussi sur les orientations des entrepreneurs algériens qui choisissent des activités non productives mais qui leurs rapportent plus de rente. En décortiquant le tissu économique on s'aperçoit que les secteurs du commerce et des services représentent les plus grandes parts de ce tissu, un résultat typique d'une économie rentière

Pour profiter pleinement de la manne financière liée aux booms pétroliers, l'Algérie doit œuvrer à une double diversification économique et politique, seule garante d'une croissance durable et d'une stabilité sociale. Cependant, tenter de préserver une stabilité politique et sociale en comptant sur une stabilité économique qui dépend initialement de l'accroissement de la demande du pétrole dans un monde qui a du mal à renouer avec la croissance après la dernière crise de la zone euro, est un objectif qui comporte le risque de ne plus garantir aucune des trois stabilités (économique politique et sociale) si un choc pétrolier similaire à celui de 1986 interviendrait.

Selon les experts, seul un secteur productif privé pourra assurer la protection de l'économie des contre chocs pétroliers auxquels l'Algérie est susceptible d'être confrontée à tout moment. Une revue de la littérature consacrée à la malédiction des ressource naturelles démontre que le moyen le plus sur d'échapper à cette malédiction est de se doter d'une meilleurs qualité institutionnelle.

On constate que l'Algérie est un cas particulier, une économie qui a l'air d'être en bonne santé selon les statistiques des agrégats économiques, mais un diagnostic approfondi révèle les symptômes de la maladie hollandaise, et met à nu son état critique qui peut s'aggraver avec une baisse continue des prix du pétrole.

Notes:

1) H.Mahdavy, "The Patterns and Problems of Economic Development in Rentier States: The Case of Iran", in **Studies in Economic History of the Middle East**, Londres : Oxford University Press, 1970, pp (428-467).
2) **A.Sid Ahmed,** « Du Dutch Disease à L'OPEP, Quelques considérations théoriques autour de l'industrialisation des pays exportateurs de pétrole », **Revue Tiers-Monde**, t.XXVIII, n°112, Octobre-Décembre1987.
3) Hazem Al Beblawi et Giacomo Luciani, « The Rentier State in the Arab World », dans Giacomo Luciani, **The Arab State**, Londres: Routledge, 1990, p88.
4) **Ibid**, p90.
5) M. Ross, "Does oil hinder democracy?", **World Politics**, N° 53, 2001, pp (325–361).
6) H.Beblawi, G.Luciani, **Op Cit**, p 65.
7) Mike Moore, "Political underdevelopment", **Paper presented at the 10th anniversary Conference of the Development studies institute**. London school of economics, 2000.
8) http://www.algeriawatch.org/fr/article/analyse/goumeziane_ordre_social_ouvert.htm
9) H.Beblawi, G.Luciani, **Op Cit**,, pp (49-60).
10) A.Richard et J.Waterbury, **A Political Economy of the Mirlle East : State,Class and Economic Development**, Boulder: Westview Press, 1990.
11) H.Beblawi, G.Luciani, **Op Cit**, p 75.
12) G.Luciani, "The oil rent, the fiscal crisis of the state and democratization", in **Democracy without Democrats ? The Renewal of Politics in the Muslim World**, Londres: I.B. Tauris, 1994, pp (132-133).
13) MatsungaYasuyuki, « L'État rentier est-il réfractaire à la démocratie? » , **Critique internationale** ,n° 8, juillet 2000, pp (46-58).
14) Ferhat Abbas, **L'indépendance confisquée**, Paris : Eds Flammarion, 1984, pp (18-50).
15) Abderrahmane Lamchichi, **L'Algérie en crise**, Paris : Eds L'Harmattan, 1991.
16) A. Mouhoubi« Réflexion autour de l'exploitation de la rente pétrolière en Algérie », p 84
17) Ahmed Dahmani, **L'Algérie à L'épreuve : l'économie politique des réformes (1980-1997),** Alger: Eds Casbah, 1999, p p (83- 85).
18) A. Mehri, « Mémoire envoyé à son excellence A.BOUTEFLIKA, Président de la République » 05 Mars 2004, **www.Algeria-Watch.org**.